



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## aide au développement

Question écrite n° 86802

### Texte de la question

M. Francis Saint-Léger appelle l'attention de Mme la ministre déléguée au commerce extérieur sur l'aide au développement. Il désire connaître la position de la France dans ce domaine.

### Texte de la réponse

Dans un contexte global d'accroissement de l'aide publique au développement (APD) qui fait écho aux objectifs du millénaire sur la pauvreté, le Président de la République, lors de la conférence de Monterrey en mars 2002, a fixé pour objectif de consacrer à cette aide 0,5 % du revenu national brut (RNB) en 2007 et 0,7 % en 2012. Par ailleurs, les pays de l'Union européenne ont réaffirmé, au printemps 2005, leur volonté d'y consacrer 0,7 % de leur revenu national brut en 2015, en passant par un palier en 2010 où leur moyenne d'APD s'établira à 0,56 % de leur RNB. L'aide publique au développement de la France est en quatrième position, en termes de volume, au sein des vingt-deux Etats membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE, derrière les États-Unis, le Japon et le Royaume-Uni. Rapportée au revenu national brut, l'APD de la France se situe au 9e rang de ces pays. De 2004 à 2005, le rapport APD/RNB est passé de 0,41 % à 0,47 %. Depuis 2002, la France a augmenté son aide publique au développement à un rythme plus soutenu que pendant les cinq années précédentes. Sur la période 2002-2005, son APD a progressé de 80 % en dollars, soit 40 % en euros équivalant à 2,3 Mds d'euros. En 2007, l'APD de la France atteindra 0,5 % de son revenu national brut. Le tableau ci-dessous (en millions de dollars) illustre l'évolution de l'APD des membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE (données prévisionnelles pour 2005) :

Aide publique au développement nette en 2005.  
Données préliminaires

PAYS	2005		2004		2005	
	APD millions de USD	APD : RNB (en %)	APD millions de USD	APD : RNB (en %)	APD millions de USD	VARIATION en pourcentage de 2004 à 2005 (1) aux prix et taux de change de 2004
Allemagne	9 915	0,35	7 534	0,28	9 847	30,7
Australie	1 666	0,25	1 460	0,25	1 544	5,7
Autriche	1 552	0,52	678	0,23	1 519	124,1
Belgique	1 975	0,53	1 463	0,41	1 936	32,3

Canada	3 731	0,34	2 599	0,27	3 387	30,3
Danemark	2 107	0,81	2 037	0,85	2 074	1,8
Espagne	3 123	0,29	2 437	0,24	3 012	23,6
Etats-Unis	27 457	0,22	19 705	0,17	26 726	35,6
Finlande	897	0,47	680	0,37	878	29,2
France	10 059	0,47	8 473	0,41	9 925	17,1
Grèce	535	0,24	465	0,23	518	11,4
Irlande	692	0,41	607	0,39	676	11,4
Italie	5 053	0,29	2 462	0,15	4 921	99,9
Japon	13 101	0,28	8 922	0,19	13 486	51,2
Luxembourg	264	0,87	236	0,83	255	8,4
Norvège	2 775	0,93	2 199	0,87	2 485	13,0
Nouvelle-Zélande	274	0,27	212	0,23	252	18,7
Pays-Bas	5 131	0,82	4 204	0,73	5 052	20,2
Portugal	367	0,21	1 031	0,63	361	-65,0
Royaume Uni	10 754	0,48	7 883	0,36	10 627	34,8
Suède	3 280	0,92	2 722	0,78	3 295	21,0
Suisse	1 771	0,44	1 545	0,41	1 761	14,0
Total du CAD	106 477	0,33	79 553	0,35	104 537	31,4
Performance moyenne des pays du Cad						
Pour mémoire rubriques comprises ci-dessus :						
CE	9 629	0,47	8 704	0,26	9 458	8,7
Pays du CAD Membres de l'Union européenne	55 704	0,44	42 910	0,35	54 896	27,9
Pays du G7	80 068	0,29	57 578	0,22	78 920	37,1
Pays non membre du G7	26 409	0,50	21 976	0,45	25 617	16,6

Pays non membre du CAD :						
Corée	744	0,09	423	0,06	665	57,1
Pologne	283	0,09	118	0,05	236	101,2
République Slovaque	56	0,12	28	0,07	53	87,7
République Tchèque	131	0,11	108	0,11	122	12,6

(1) Compte tenu de l'inflation et des fluctuations des taux de change.

Note : les données 2005 sont préliminaires en attendant les données détaillées qui seront publiées en décembre 2006.

Les données sont standardisées pour tous les donneurs sur une base d'année calendaire, et de ce fait peuvent différer des données sur une base d'année fiscale disponibles dans les documents budgétaires des pays.

Source : OCDE, 30 mars 2006.

Les objectifs stratégiques de PAPD française sont fixés au niveau du Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) dont l'impulsion et le rôle de coordination ont été salués par le CAD en 2004. Les différents CICID ont réaffirmé que l'Afrique est et restera la zone d'intervention prioritaire de la coopération française, avec environ deux tiers de notre aide bilatérale. Le Comité interministériel de la coopération internationale et du développement du 20 juillet 2004 a défini sept secteurs prioritaires pour la coopération française (éducation ; eau et assainissement ; santé et lutte contre le sida ; agriculture et sécurité alimentaire ; infrastructure en Afrique subsaharienne ; protection de l'environnement et de la biodiversité ; développement du secteur productif). Les CICID de mai 2005 et juin 2006 ont réaffirmé ces priorités en demandant notamment que soit rédigée une stratégie en matière de gouvernance qui est en cours de validation. Notre action dans les pays émergents visera à mieux répondre aux enjeux mondiaux que représentent les grandes endémies, le réchauffement climatique ou la dégradation de la biodiversité. Le commerce est également un enjeu majeur pour le développement de l'Afrique et la réalisation des objectifs du millénaire sur le continent africain. Pour inverser la tendance actuelle à la marginalisation de l'Afrique dans le commerce mondial (moins de 2 % des échanges et des investissements), il est essentiel de prendre en compte ses handicaps, notamment les difficultés géographiques d'accès aux marchés, la dépendance vis-à-vis des matières premières et la vulnérabilité aux chocs et à la volatilité des cours mondiaux. Avec l'initiative commerciale pour l'Afrique du Président de la République, présentée en février 2003, la France a d'ailleurs plaidé en faveur d'une prise en compte des spécificités de l'Afrique dans l'élaboration des règles commerciales à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et des instruments d'intervention de la communauté internationale. L'aide proprement dite peut également venir en appui au renforcement des capacités commerciales et à la mise à niveau des économies, dans le cadre de programmes ciblés et appropriés par les bénéficiaires. Ainsi, le fonds européen de développement joue-t-il un rôle important en ce sens via l'appui aux secteurs productifs et aux projets d'infrastructure. L'« aide au commerce », dont la France est le deuxième donateur bilatéral selon l'OCDE, notamment via le plan de renforcement des capacités commerciales, facilite l'insertion des pays les plus vulnérables dans les marchés mondiaux. Une partie de la contribution française dans ce domaine est multilatéralisée via notre contribution au fonds de Doha pour le développement et au cadre intégré pour les pays les moins avancés. Enfin, la France milite pour l'aide à l'ajustement économique et à l'adaptation aux chocs (facilité chocs du Fonds monétaire international créée en 2005). Il apparaît nécessaire, au moment où la France a pris des engagements forts et où les moyens budgétaires s'avèrent extrêmement contraints, d'utiliser ces derniers au mieux et de les valoriser au maximum, tant du point de vue de l'efficacité de l'aide pour le pays récipiendaire, que de la visibilité politique de l'action de la France et de l'intégration des grands enjeux économiques et commerciaux pour notre pays dans les orientations de notre aide. Le rapport d'Hervé Gaymard doit très prochainement faire des propositions en la matière.

## Données clés

**Auteur** : [M. Francis Saint-Léger](#)

**Circonscription** : Lozère (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 86802

**Rubrique** : Politique extérieure

**Ministère interrogé** : commerce extérieur

**Ministère attributaire** : commerce extérieur

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 28 février 2006, page 1998

**Réponse publiée le** : 14 novembre 2006, page 11835